

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
ET ARRETES DU MAIRE**

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT
ET DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la ville de Wattlelos,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, Vu le Code Pénal,

Vu le Décret N°2022-185 du 15 février 2022,

Vu l'arrêté du 26 juillet 1974, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 juin 1977, relatifs à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité et l'ordre public à l'occasion du tournage du film « L'Indic ».

ARRETE

Article 1^{er} - Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit du mardi 9 juillet 2024 à 10 heures au mercredi 10 juillet 2024 à 20 heures :

- Allée Léonard De Vinci (entre les rues du Haut Vinage et Velasquez)
- Rue Velasquez (les 100 premiers mètres à l'entrée de la rue)
- Boulevard Léon Jouhaux : sur la totalité du parking face au local Horizon 9

Article 2 - La circulation des véhicules et des piétons sera bloquée temporairement lors des prises de vues du mardi 9 juillet 2024 à 10 heures au mercredi 10 juillet 2024 à 20 heures :

- Allée Léonard De Vinci (entre les rues du Haut Vinage et Velasquez)
- Rue Velasquez

Article 3 - Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit du jeudi 11 juillet 2024 à 17 heures au vendredi 12 juillet 2024 à 16 heures :

- Rue Faidherbe (entre les numéros 221 et 231)
- Rue Faidherbe (entre le square Léon Marlot et la rue Lafayette)
- Latérale (face à la rue Lafayette) de la place de la République (entre les rues Faidherbe et Carnot)
- Sur la moitié de la place de la République (côté rue Carnot)

Article 4 - La circulation des véhicules et des piétons sera bloquée temporairement lors des prises de vues le vendredi 12 juillet 2024 de 9 heures à 20 heures :

- Rue Faidherbe (entre le square Léon Marlot et l'impasse Dutilleul)
- Rue Lafayette (entre la rue Pierre D'Halluin et la place de la République)
- Square Léon Marlot
- Rue des Buissonnets
- Rue Carnot (entre la place de la République et la rue Stéphenson)

Article 5 - La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits le vendredi 12 juillet 2024 de 9 heures à 16 heures sur la latérale (face à la rue Lafayette) de la place de la République (entre les rues Faidherbe et Carnot).

Article 6 - La circulation d'un véhicule de jeu (de l'équipe de tournage) sera autorisée dans le couloir de bus face au numéro 192 dans la rue Carnot le vendredi 12 juillet 2024 de 9 heures à 16 heures.

Article 7 - La circulation des véhicules sera déviée par les rues adjacentes.

Article 8 - Ces dispositions seront rappelées par l'installation de la signalisation appropriée.

Article 9 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois, avec mise en fourrière des véhicules gênants.

Article 10 - MM. le Président de Métropole Européenne de Lille, le Directeur Général des Services de la Mairie et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 alinéa 1 et L2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant son affichage et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Fait à Wattrelos, le 3 juillet 2024

Le Maire
Signé : Dominique BAERT